

CGV/CGU Générales ICS-Informatique



Version 1.14 du 23/03/2023

ICS-Informatique - 88 avenue des Ternes - 75017 PARIS.

1 - Généralités

ICS-Informatique, SARL de droit français dont le siège est sis 88 avenue des Ternes à Paris 17°, enregistrée sous le n° SIRET 447 657 040 00011, ci-après désignée ICS, est une entreprise de services numériques. Elle est éditeur de logiciel, et réalise également des prestations d'audit, support, assistance, formation, et conseil aux entreprises et administrations.

Les présentes CGV/CGU Générales, ci-après désignées CGV, régissent le cadre général de tout contrat passé entre tout Client et ICS-Informatique. Elles sont complétées par des dispositions particulières, selon le type de prestation. Ainsi :

- Dans le cas de l'usage du logiciel Gestan, elles sont complétées par le contrat de licence d'utilisation de Gestan (accessible depuis le logiciel)
- Dans le cas du service Gestan Cloud, elles sont complétées par les CGV/CGU Gestan Cloud.
- Dans le cas de prestations de formation, conseil, ou audit, elles sont complétées par les CGV Gestan Campus.

En l'absence de dispositions particulières, elles définissent l'intégralité des droits et devoirs des deux parties.

Les CGV sont consultables en permanence sur le site Internet d'ICS, identifiées par un numéro de version et une date de rédaction. Elles peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la validation de la commande ou du devis, ou à la date d'effet de la prestation ou du produit dans le cas où il n'y a ni commande ni devis, sauf si la version en cours est plus favorable au Client.

2 - Modalités de commande

Le fait de passer commande ou de valider un devis présenté par ICS implique de la part du Client sa capacité pleine et entière lui permettant de s'engager, et l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV, et aux dispositions particulières applicables susvisées, le cas échéant. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf

acceptation formelle et écrite d'ICS, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'ICS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Si un acompte est prévu pour la réalisation d'une transaction, la réception d'une commande ou d'une validation de devis ne prend force contractuelle qu'à la réception de l'acompte prévu.

3 - Réalisation des prestations

ICS s'engage à mettre en oeuvre tout moyen nécessaire à la réalisation des prestations commandées par le client, conformément aux règles de l'art.

Toute modification de consistance de la fourniture prévue au contrat fait l'objet d'un avenant au contrat initial.

La délivrance des livrables prévus au contrat liant le Client et ICS met fin au contrat, sauf notification expresse de réserves par le Client dans un délai de 14 jours ouvrés après la notification de fin de mission. Dès ce délai dépassé, ICS n'est pas tenu de conserver quelque élément que ce soit concernant le Client ou la prestation réalisée.

La propriété intellectuelle des livrables reste acquise à ICS, le Client en ayant acquis seulement le droit d'usage. ICS peut cependant, dans certains cas, transférer au Client tout ou partie de ses droits sur l'oeuvre précitée : droit de reproduction, de représentation, de commercialisation, de détention, d'adaptation, de traduction, et plus généralement, tous droits d'exploitation. Ce transfert fait l'objet d'un accord explicite écrit entre les parties.

Dans le cas particulier des noms de domaine achetés par ICS pour le compte de ses Clients, ICS renonce expressément à se prévaloir de tout privilège de propriété lié à cet achat pour compte. Le transfert de propriété de nom de domaine est effectuée gracieusement sur simple demande du Client.

4 - Modalités de facturation

Les biens et services facturés par ICS font l'objet d'une tarification publique. Dans certains cas, ils font l'objet d'une tarification spécifique, communiquée au client avant toute contractualisation.

Tous les frais annexes non compris dans les prestations d'ICS (restauration, hébergement, transports, frais de douane, de transfert bancaire, droits d'usage, location de salle ou de matériel, etc) sont facturés au Client sur justificatifs, sur la base des débours réels.

Les frais d'hébergement et de restauration sont plafonnés aux montants fixés par le "Barème annuel des frais de déplacement, restauration, et hébergement" publié sur le site d'ICS.

Les frais de déplacement sont facturés sur la base d'une indemnité kilométrique définie au barème susvisé, sauf dans le cas où les transports en commun présentent une alternative manifestement plus favorable au plan de l'efficacité et du coût.

Dans le cas de la facturation de prestation en régie horaire ou journalière, les tarifs de prestation peuvent être révisés en fonction de l'évolution de l'indice publié par le SYNTEC. Les prestations

facturées au forfait ne peuvent pas voir leur prix modifié.

5 - Modalités et délais de paiement

Sauf dispositions contraires, les tarifs correspondent à un paiement comptant et sans escompte.

Les règlements doivent parvenir à ICS dans les dix jours après la réception de la facture.

Toute somme non payée dans les trente jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal à 5%, taux basé sur la banque centrale européenne, avec un montant minimum de 40 euros (décret 2012-115 du 2/10/2012)

6 - Droit de rétractation

Le droit de rétractation s'applique conformément à l'article 1122 du Code Civil et aux articles L221-18 à L221-28 du Code de la consommation, et sont définis dans chacune des dispositions particulières applicables selon le type de prestation.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client pourra demander le remboursement sans frais des sommes versées.

7 - Garantie et limitation de responsabilité

ICS garantit que sa prestation est fournie avec toute la diligence et la compétence raisonnablement requise, et qu'elle est conforme aux termes de la commande ou des spécifications, le cas échéant.

Tout logiciel spécifique édité par ICS est garanti pendant une durée d'un an à compter de sa date de livraison contre tout dysfonctionnement. Les logiciels génériques édités par ICS font l'objet d'un cycle de développement assurant la correction permanente de tout dysfonctionnement constaté.

Toute autre garantie, expresse ou implicite, non stipulée explicitement, est exclue.

Dans le cas où la responsabilité d'ICS-Informatique se trouverait engagée par suite d'un défaut de respect de ses obligations, que ce soit sur une base contractuelle, extra-contractuelle, ou pour toute autre raison, sa responsabilité est limitée aux dommages directs inévitables subis par le Client, à l'exclusion de tout dommage indirect. La responsabilité civile d'ICS-Informatique est couverte par un contrat de RC professionnelle souscrit auprès de la compagnie AIG Europe Limited.

Les montants d'indemnisation sont expressément limités aux montants payés par le Client au titre des prestations concernées. Il appartient au Client, s'il le souhaite, de formuler une demande d'extension de garantie auprès d'ICS, qui lui serait éventuellement facturée, au prix coûtant dans la cas où cette extension serait souscrite par ICS.

ICS ne peut être tenu pour responsable d'infraction aux lois françaises et internationales de protection de la propriété intellectuelle, pour tous travaux, modifications, réalisations effectués à partir de tout élément de toutes sortes fournis par le Client tels que textes, photographies, logos, images, graphisme dont il n'aurait pas la propriété exclusive.

Les frais d'expertise éventuels seront supportés par moitié entre le Client et ICS-Informatique.

ICS-Informatique ne sera en aucun cas tenu d'indemniser d'éventuels dommages, de quelque nature que ce soit, résultant :

- de tout dysfonctionnement d'un fournisseur ou d'une prestation d'une tierce partie,
- d'une utilisation non-conforme au but de tout logiciel, service, ou prestation
- de tout cas de force majeure comme la foudre ou la rupture de la fourniture d'énergie
- de toute cause située hors du périmètre des responsabilités d'ICS

7 - Clause de confidentialité

ICS s'engage à assurer une confidentialité absolue de toutes les informations et données traitées dans le cadre des prestations qui lui sont commandées, sauf obligation légale ou judiciaire.

Ainsi, aucune information ou données concernant le Client ne peut être transmise, communiquée, revendue, totalement ou partiellement, à quelque tiers que ce soit, sous aucun motif.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de toute donnée personnelle qui le concerne, conformément à l'article 34 de la loi Informatique et libertés.

8 - Droit applicable et juridictions compétentes

Pour l'exécution des prestations commandées par le Client, les parties font élection de domicile chacune à l'adresse de son siège social ou de son établissement.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ces CGV, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux du siège social d'ICS seront seuls compétents.

From:

<http://extranet.gestan.fr/> - **Extranet Gestan**

Permanent link:

<http://extranet.gestan.fr/doku.php?id=wiki:contrats:cgvgenerales>

Last update: **23/03/2023 00:24**

